

Département de l'Essonne  
Arrondissement d'Evry

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2024

**DELIBERATION**

*NOMENCLATURE PREFECTURE :*

*7.1 DECISIONS BUDGETAIRES*

*OBJET :*

*GRILLE TARIFAIRE POUR LA VENTE DE BOISSONS ET CONFISERIES DANS LES CINEMAS INTERCOMMUNAUX*

- Total : 56** L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le douze décembre, s'est assemblé au théâtre Donald Cardwell, 1 avenue de Villiers à Draveil (91210) sous la Présidence de François DUROVRAY
- Présents : 38** Eric ADAM ; Damien ALLOUCH ; Eric BASSET ; Faten BENAHMED ; Gilles CARBONNET ; Sylvie CARILLON ; Christophe CARRERE ; Thomas CHAZAL ; Céline CIEPLINSKI ; Olivier CLODONG ; Christine COTTE ; Michaël DAMIATI ; Arnaud DEGEN ; Dominique DEVERNOIS ; Valérie DOLLFUS ; Benjamin DONEKOGLU ; François DUROVRAY ; Christian FERRIER ; Christine GARNIER ; Fabrice GAUDUFFE ; Joël GRUERE ; François GUIGNARD ; Sandrine LAMIRE ; Faten HIDRI ; Anne-Marie JOURDANNEAU FORT ; Colette KOEBERLE ; Nicole LAMOTH ; Klerwi LANDRAU ; Jean-Claude LE ROUX ; Jérôme MEUNIER ; Muriel MOISSON ; Françoise NICOLAS ; Pascal ODOT ; Christina PEDRI ; Sabine PELLON ; Régis PHILIPPE ; Valérie RAGOT ; Laurent ROUSSET
- Représentés : 16** Monique BAILLOT représentée par Faten BENAHMED ; Thierry BATESTI représenté par Régis PHILIPPE ; Gaëlle BOUGEROL représentée Gilles CARBONNET ; Romain COLAS représenté par Christine COTTE ; Sylvie DONCARLI représentée par Anne-Marie JOURDANNEAU FORT ; Nicolas DUPONT-AIGNAN représenté par Olivier CLODONG ; Marie-Hélène EUVRARD représentée par Eric ADAM ; Jocelyne FALCONNIER représentée par Fabrice GAUDUFFE ; Annie FONTGARNAND représentée par Michaël DAMIATI ; Bruno GALLIER représenté par Valérie RAGOT ; Constant LEKIBY représenté par Sabine PELLON ; Richard PRIVAT représenté par Faten HIDRI ; Georges PUJALS représenté par Arnaud DEGEN ; Danielle ROUSSEAU-NUSBAUM représenté Nicole LAMOTH ; Aly SALL représenté par Christian FERRIER ; Fouad SARI représenté par Joël GRUERE ;
- Absents : 2** Gabin ABENA ; Marie DELAROCHE

2024-101

**SECRETAIRE DE SEANCE**  
Gilles CARBONNET

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles, sise au 56, Avenue St Cloud 78000 Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, adressé à son Président, aux coordonnées figurant en entête de la présente délibération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Cette possibilité peut s'exercer par voie postale ou par voie électronique (via le Télérecours citoyens [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr))

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois par voie postale ou électronique. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Date de publication : 23/12/2024

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2024

---

**DELIBERATION**

2024-101	GRILLE TARIFAIRE POUR LA VENTE DE BOISSONS ET CONFISERIES DANS LES CINEMAS INTERCOMMUNAUX
----------	--

VU la note explicative et de synthèse du Président,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L5211-1, L5211-10,

VU l'arrêté préfectoral n° 2015-PREF.DRCL/951 du 14 décembre 2015 portant création de la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres Val de Seine,

VU l'arrêté du préfet de l'Essonne n° 2019-PREF-DRCL-410 du 25 octobre 2019 constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine à compter du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires de 2020,

**CONSIDERANT** l'intérêt de proposer une offre de boissons et confiserie dans les cinémas intercommunaux,

**Le Bureau communautaire consulté,**

**La Commission Culture et Sport, monde associatif et démocratie locale entendue,  
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés,  
4 voix contre (C. CIEPLINSKI, E. BASSET, C. CARRERE, F. GUIGNARD)**

**Article 1<sup>er</sup> : APPROUVE** la grille tarifaire ci-dessous, applicable aux cinémas intercommunaux à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 :

<i>Produits</i>	<i>Tarifs</i>
<i>Boissons</i>	
<i>Eau (50cl)</i>	<i>2,00 €</i>
<i>Coca cola (50cl)</i>	<i>3,00 €</i>
<i>Oasis tropical (50cl)</i>	<i>3,00 €</i>
<i>Lipton pêche (50cl)</i>	<i>3,00 €</i>
<i>Confiserie</i>	
<i>M&amp;M's (82g)</i>	<i>3,50 €</i>
<i>Maltesers (68g)</i>	<i>3,50 €</i>
<i>Baff caramel (100g)</i>	<i>3,00 €</i>
<i>Crocodile (120g)</i>	<i>3,00 €</i>
<i>Schtroumpfs (120g)</i>	<i>3,00 €</i>
<i>Dragibus (120g)</i>	<i>3,00 €</i>
<i>Polka (120g)</i>	<i>3,00 €</i>
<i>Tagada (120g)</i>	<i>3,00 €</i>
<i>Chips (45g)</i>	<i>2,00 €</i>
<i>Mentos (38g)</i>	<i>2,00 €</i>

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le

ID : 091-200058477-20241223-DCC2024\_101-DE



Fait et délibéré, les jour, mois et an, susdits.

Pour extrait conforme,

#signature#